

Numéro Activité Formation 11 95 01 28 695

Lieu de Formation Fondation Léonie Chaptal 19 rue Jean Lurçat 95200 SARCELLES

fondation@fondation-chaptal.fr www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription

Secrétariat IFSI Tél: 01 39 90 58 45 Fax: 01 39 94 83 74

Quota 76 élèves

Références administratives

Certif info: 64144
RNCP: 8940
Formacode: 43448
Code Rome: J1506
DataDock: 0004130
Éligible CPF Tous publics
COPANEF n° 2958











Formation d'Infirmier Sanction : Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)

Contexte législatif et règlementaire

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'État d'Infirmier (modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018)

Compétences visées

L'Infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'Infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'Infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Objectifs de la Formation

- Déterminer, mettre en œuvre et évaluer les actions relevant du rôle propre de l'infirmier dans le cadre d'un contrat de soins avec la personne soignée, en regard des textes légiférant la profession infirmière ;
- Effectuer, seul ou en collaboration avec d'autres soignants, les prescriptions médicales relevant des articles du décret de compétences ;
- Identifier une situation d'urgence ou l'aggravation de l'état d'une personne et, en l'absence du médecin, mettre en œuvre, évaluer et noter les actions et la surveillance déterminées par le médecin responsable dans un protocole écrit de soins d'urgence ;
- Organiser le travail infirmier.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Contenu de la Formation et durée

La formation s'articule autour de **l'alternance IFSI et stages** favorisant l'intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s'acquièrent tout au long de la Formation.

Chaque compétence nécessite d'acquérir différents savoirs.

<u>Les unités d'enseignement</u> sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

Contenu et durée

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail.

Enseignement clinique en 7 périodes de stage :

Semestre 1 : un stage de 5 semaines

Semestres 2, 3, 4 et 5 : stages de 10 semaines

Semestre 6 : un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l'étudiant d'identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

L'apprentissage avec les autres permet à l'étudiant de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'étudiant.

Modalités pédagogiques

Méthodes classiques: Cours magistraux - Travaux diriges - Travaux pratiques - Travaux pratiques guidés - Guidance collective.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Analyse de situation d'une personne soignée ou d'un groupe - Jeux de rôle – Simulation – vidéo Learning.

Le suivi pédagogique occupe une place prépondérante dans la construction de l'identité professionnelle. Chaque étudiant de la Fondation bénéficie d'un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d'établir une relation de confiance, d'évaluer régulièrement les acquisitions de l'étudiant et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d'acteur de sa formation.

Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle

Quoi ?	Comment ?	Outil	Qui ?	Description
Situation De soins	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	- Portfolio - Feuille de stage	- Tuteur - Maître de stage - Référent pédagogique	Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de
Savoirs En situation	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	 Simulation Jeu de rôle Unité d'Intégration APP Cas concret 	- Formateurs - Intervenants extérieurs	Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage
Savoirs académiques	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	- QCM / QROC - Questions de cours - évaluations écrites de connaissances	- IFSI - Université Pierre et Marie Curie (UPMC)	Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE

Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier.

Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.

Sélection sur dossier

Modalités d'évaluation

VOIE D'ACCES PARCOURSUP

PRE-INSCRIPTION sur la PLATEFORME PARCOURSUP

- Ouverture du site d'information sur Parcoursup : Calendrier en attente
- Pré-inscription (formulation des vœux et finalisation du dossier) : Calendrier en attente

Épreuves de Sélection

VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

- Inscriptions : du 31 octobre au 6 décembre 2019
- Épreuves de sélection : VENDREDI 07 FEVRIER 2020 Après-midi

Date d'entrée en Formation prévisionnelle : Lundi 7 Septembre 2020



MODALITES D'ENTREE en IFSI – SEPTEMBRE 2020

Voie PARCOURSUP

Tous les candidats

BACHELIERS ou ÉQUIVALENTS ou PACES

Calendrier Parcoursup (en attente)



Conditions d'Accès en IFSI - SEPTEMBRE 2020

Début des inscriptions le 31 octobre 2019

Clôture des inscriptions le 06 décembre 2019

Voie FPC

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la Formation Professionnelle Continue

Voix d'accès aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat

Une note inférieure à 8/20

à l'une des deux épreuves (entretien et épreuve écrite)

est éliminatoire.

Pour être admis

le candidat doit obtenir un total
d'au moins 20/40 points au deux épreuves

Entretien

du 06/01 au 28/02/2020

Portant sur l'expérience professionnelle du candidat

(20 mn noté sur 20 points)

L'entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

Écrit

Vendredi 07 Février 2020

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes aux questionnements, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples

(30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats